



Les Pyrénées
Parc National

- conseil d'administration du 30 septembre 2008 -

RESOLUTION CA n°26-2008

**Opération visant à rendre accessible à tous l'espace
naturel montagnard de la vallée du Tech
dans le val d'Azun (Hautes-Pyrénées)
- DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION -**

La vocation première du Parc National des Pyrénées est de préserver les espaces mais aussi d'accueillir sur son territoire protégé un public toujours plus nombreux.

Dans le programme d'aménagement du Parc National des Pyrénées, couvrant la période 2005/2009, cette dimension y est réaffirmée au travers de nombreuses actions, notamment celle d'y favoriser l'accès des publics en difficulté (*personnes handicapées ou publics en difficulté sociale*). Le Parc National des Pyrénées ne doit pas être réservé à une frange avertie de la population mais doit aussi répondre aux demandes légitimes des publics en difficulté et ainsi soutenir, de façon égale, l'accès pour tous. Toutefois, compte tenu de la spécificité des espaces considérés (*haute altitude, topographie accentuée, dénivelés importants, etc...*), cet accès ne peut être ni banalisé ni envisagé partout de manière systématique.

L'effort pour ces publics en difficulté doit donc porter sur la réalisation d'opérations spécifiques avec par exemple l'adaptation des maisons du Parc National des Pyrénées (*accessibilité et création d'outils pédagogiques pour les quatre handicaps majeurs*), la création de sentiers d'interprétation accessibles à tous ou plus faciles pour tous, etc...

Pour ce faire, plutôt que de travailler sur des opérations isolées risquant d'être moins significatives, il est apparu essentiel de réfléchir à l'échelle d'un territoire en réalisant sur celui-ci une série d'opérations concrètes permettant réellement à ces publics d'apprécier ces espaces.

Le choix s'est porté sur la vallée du Tech dans le val d'Azun sur le territoire de la commune d'Arrens-Marsous. En effet, cette commune a affiché comme objectif prioritaire de favoriser toute action permettant de valoriser l'implantation de celle-ci sur son territoire, et à l'occasion de différents échanges avec le Parc National des Pyrénées, s'est déclarée très favorable pour soutenir l'action envisagée par le Parc National des Pyrénées.

Il est donc apparu opportun, à la fois au Parc National des Pyrénées et à la commune d'Arrens-Marsous, de conjuguer leurs efforts afin d'engager un programme commun d'actions permettant d'ouvrir à tous les publics la zone d'entrée du Parc National ainsi que toute la haute vallée d'Arrens (*également dite vallée du Tech*).



03 OCT. 2008

../..

Cela permettra également de valoriser l'ancienne maison du Parc National des Pyrénées du Plan d'Aste, dite «*porte du Parc National des Pyrénées*», tombée en désuétude depuis l'ouverture en 1994 de la Maison du Val d'Azun au centre du village d'Arrens, tout en positionnant cette haute vallée comme l'un des premiers sites naturels montagnards accessibles à tous les publics.

Le projet prévoit une série de dix actions géographiquement échelonnées le long de la vallée du Tech avec une maîtrise d'ouvrage commune d'Arrens pour le volet infrastructures et Parc National des Pyrénées pour le volet interprétation. Pour le volet à réaliser sous maîtrise d'ouvrage du Parc National, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 17 avril 2007. Les esquisses ont été présentées le 22 juin 2007 au comité de pilotage.

Il a ensuite été défini deux tranches opérationnelles :

- l'une concernant les infrastructures du sentier d'interprétation aux abords de la maison du plan d'Aste (*partie de l'action n° 1 évaluée à 110 243,00 € hors taxes, soit 131 850,06 € toutes taxes comprises*) ainsi que de l'aménagement de la maison du plan d'Aste (*partie de l'action n°2 évaluée à 144 214,73 € hors taxes, soit 172 480,82 € toutes taxes comprises*). L'appel d'offres relatif aux travaux de cette tranche a été lancé fin mai 2008. La commission permanente du Parc National des Pyrénées a attribué les différents lots le 19 août 2008,
- l'autre concernant l'interprétation prévue dans les actions n°1, n°2, n°5, n°7, n°8, n°9 et n° 10 dont les études sont en cours (*y compris le sentier d'accès*).

Le coût d'opération est de 552 906,00 € toutes taxes comprises.

Une subvention a été sollicitée, pour un montant de 152 906,00 €, auprès du fond communautaire FEDER (*programme compétitivité régionale et emploi - 2007 - 2013*).

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

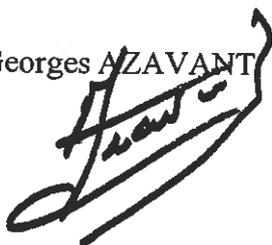
- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

approuve cette demande de subvention de 152 906,00 € pour un coût d'opération de 552 906,00 € toutes taxes comprises.

Fait à Tarbes, le 30 septembre 2008.

Le Président,

Georges AZAVANT



Le Directeur par intérim,

Philippe OSPITAL



03 OCT. 2008